

Membres titulaires présents :

Mesdames **IDIER Chantal** (Maire d'Angeduc), **PIGNOCHET Isabelle** (3^{ème} adjointe Baignes), **SWISTEK Florence** (3^{ème} adjointe Barbezieux), **GOUFFRANT Marie-Hélène** (Maire de Chillac), **GRENOT Marie-Pierre** (Vice-Présidente – 3^{ème} adjointe Coteaux-du-Blanzacais), **ROCHAIS PASUTTO Anne-Marie** (2^{ème} adjointe Coteaux-du-Blanzacais), **LAGARDE Isabelle** (1^{ère} adjointe Oriolles), **AUBRIT Marie-Claire** (Maire de Saint-Félix), **MONNEREAU Françoise** (Maire de Saint-Médard).

Messieurs **DELÉTOILE Gérard** (Maire de Baignes), **BAUDET Pierre** (4^{ème} adjoint Baignes), **MEURAILLON André** (Vice-Président - Maire de Barbezieux), **DELATTE Benoît** (4^{ème} adjoint Barbezieux), **BUZARD Laurent** (Conseiller municipal Barbezieux), **CHATELLIER Dominique** (Vice-Président – Maire de Barret), **PROVOST Jean-Jacques** (4^{ème} adjoint Barret), **MAURICE Jacky** (Maire de Bécheresse), **ARSICAUD Jean-Marie** (Maire de Berneuil), **TETOIN Gaël** (Maire de Boisbretreau), **JOLLY Patrick** (Maire de Bors de Baignes), **ELION Jean-Pierre** (Maire de Brie sous Barbezieux), **MAUDET Didier** (Maire de Brossac), **TUTARD Christophe** (Maire de Chalignac), **SAUMON Gérard** (Maire de Champagne-Vigny), **MARRAUD Jean-Luc** (Vice-Président – Maire de Chantillac), **MAUGET Bernard** (1^{er} adjoint Coteaux-du-Blanzacais), **MASSÉ Bernard** (1^{er} adjoint Etriac), **RAVAIL Pierre** (Maire de Guimps), **CHABOT Jacques** (Président – 1^{er} adjoint Ladiville), **BERGEON Frédéric** (Maire de Montmérac), **de CASTELBAJAC Dominique** (Vice-Président – Maire de Passirac), **MONTENON Thierry** (Maire de Pérignac), **DEAU Loïc** (Vice-Président – 4^{ème} adjoint Reignac), **HUNEAU Patrick** (Maire de Saint-Aulais), **BARBOT Jean-Pierre** (Vice-Président – 2^{ème} adjoint Val des Vignes), **MONNET Lionel** (3^{ème} adjoint Val des Vignes), **DECELLE Guy** (Maire de Val des Vignes), **BOBE Patrick** (Maire de Vignolles).

Membres suppléants présents :

Mesdames **IMBERT Pascale** (1^{ère} adjointe Berneuil), **MARTINEAU Françoise** (1^{ère} adjointe Saint-Félix).

Messieurs **GIRARD Guy** (1^{er} adjoint Angeduc), **HERROUET Jean-Pierre** (1^{er} adjoint Bécheresse), **BLUTEAU Jacky** (1^{er} adjoint Lachaise), **TESTAUD Alain** (1^{er} adjoint Lagarde sur le Né), **PETIT Bernard** (2^{ème} adjoint Oriolles), **FAURE Jean-Marie** (1^{er} adjoint Sainte-Souligne), **VARENNE Michel** (1^{er} adjoint Salles de Barbezieux).

Étaient excusés :

Mesdames **DELPECH DE MONTGOLFIER Anne** (Conseillère municipale de Barbezieux), **LELIEVRE Dominique** (Conseillère municipale de Barbezieux), **GARD Patricia** (Conseillère municipale de Barbezieux), **AUTHIER-FORT Claire** (2^{ème} adjointe Barbezieux), **GARNEAU Janine** (1^{ère} adjointe Chillac), **BELLOT Marie-Claude** (1^{ère} adjointe Reignac).

Messieurs **RENAUDIN Vincent** (Conseiller municipal Barbezieux), **BOBE Philippe** (Conseiller municipal Barbezieux), **CHAPUZET Jean-Paul** (1^{er} adjoint Brie sous Barbezieux), **BONNAUD Pascal** (Maire de Lachaise), **DESMORTIER Joël** (Maire de Lagarde sur le Né), **MOUCHEBOEUF Michel** (Conseiller municipal Montmérac), **VERGNION Philippe** (1^{er} adjoint Val des Vignes).

Assistaient à la séance :

Monsieur MONTÉZIN François (Directeur Général des Services)
Monsieur GARNIER Xavier (Chargé de mission économie)
Madame TIHAOUINI Lisa (assistante RH - communication)
Madame BORDAT-PIVETAUD Christine (assistante projets qualités)
Madame BORDIER Ophélie (coordinatrice enfance-jeunesse)

Monsieur André MEURAILLON, Vice-Président et maire de Barbezieux-Saint-Hilaire, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur André MEURAILLON se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Décisions du Président.

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises du 4 février au 16 mars 2020.

Approbation des comptes de gestion 2019 du receveur et des comptes administratifs 2019 de la CdC4B

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François PEZÉ, trésorier de la collectivité pour faire la présentation des comptes de gestion et comptes administratifs 2019.

Les résultats définitifs sont les suivants :

Budget général

- Fonctionnement : + 1 011 546.32 €
- Investissement : - 302 948.18 €

Budget économie

- Fonctionnement : - 29 045.96 €
- Investissement : - 63 777.88 €

Budget zone

- Fonctionnement : - 46 109.22 €
- Investissement : + 204 680.11 €

Budget logement

- Fonctionnement : + 35 375.51 €
- Investissement : - 6 878.36 €

Budget voirie

- Fonctionnement : 0 €
- Investissement : + 6 394.46 €

Budget assainissement non collectif

- Fonctionnement : + 108 974.62 €
- Investissement : + 50 028.29 €

Monsieur le Président quitte la salle et Monsieur Guy DECELLE, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote de la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Fixation du taux de cotisation Foncière Economique 2020

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose de voter un taux inchangé par rapport aux années précédentes de 23,58 %.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Fixation du taux de Taxe sur le Foncier Bâti 2020

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose de voter un taux de Foncier Bâti intercommunal inchangé par rapport à l'année précédente de 1,69 %.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Fixation du taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti 2020

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose de voter un taux de Foncier Non Bâti intercommunal inchangé depuis les années précédentes de 5,16 %.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de ne pas voter le taux de la TEOM ce soir car il sera voté le 3 mars prochain par CALITOM. Monsieur le Président précise que nous avons jusqu'au 30 avril pour procéder au vote.

Fixation du montant attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2020

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le président propose d'arrêter le produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2020 à 159 885.00 €.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Présentation du budget primitif 2020 et des budgets annexes

Monsieur le Président présente la délibération.

Budget général

- Fonctionnement : 13 455 809 €
- Investissement : 3 734 913 €

Budget économie

- Fonctionnement : 353 055 €
- Investissement : 466 772 €

Budget zone

- Fonctionnement : 1 452 412 €
- Investissement : 1 192 790 €

Budget logement

- Fonctionnement : 57 698 €
- Investissement : 31 946 €

Budget voirie

- Fonctionnement : 16 324 €
- Investissement : 1 125 930 €

Budget assainissement non collectif

- Fonctionnement : 181 653 €
- Investissement : 55 000 €

Monsieur le Président propose de voter un budget de transition ou d'attente, sans augmentation des taux et sans emprunts nouveaux, afin qu'il puisse être amendé par les décisions qui seront prises par la nouvelle équipe.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération du groupe scolaire de Brossac

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de modifier les montants d'ouverture de crédits de paiement de 2020 à 2021 et d'ouvrir pour 2020 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivants :

010-« Restructuration du groupe scolaire de Brossac »

2018	2019	2020	2021	Total
12 012,60	154 954,64	2 000 000,00	623 485,76	2 790 453,00

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Madame la Vice-Présidente en charge du personnel présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente commente les tableaux et propose de fixer les listes des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet tel que présentées.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente

Madame la Vice-Présidente en charge du personnel présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente propose d'habiliter le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente à souscrire pour le compte de la Communauté de Communes des 4B sud Charente des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Signature d'une convention partenariale avec EDF autour de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et la valorisation des primes des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer la convention de partenariat entre la CdC et EDF.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Voirie communale : travaux complémentaires 2020

Monsieur le Vice-Président en charge du service aux communes et de la voirie présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'intégrer les travaux complémentaires dans le programme de voirie 2020 pour un montant prévisionnel total estimé à 178 467.21 € HT soit 214 160.66 € TTC.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification du prix du repas fourni par la cuisine centrale de Barbezieux au foyer de personnes âgées de Barbezieux à compter du 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire de fixer le coût d'un repas élaboré par la cuisine centrale de Barbezieux pour le foyer des personnes âgées à 6.20 € / repas à compter du 1er Janvier 2020.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement présente la délibération.

Monsieur DELATTE fait remarquer l'importance de l'évolution de la démographie sur notre territoire.

Monsieur le Vice-président rappelle que cette délibération n'est pas soumise au vote. Après en avoir débattu, le conseil communautaire prend acte de la tenue, ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme.

Validation de la stratégie et du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement présente la délibération. Il rappelle qu'un groupe citoyens a été créé afin d'associer les habitants à participer à toutes les phases du projet aux côtés des élus, des associations, des acteurs économiques et des partenaires du territoire.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire de valider la stratégie et le plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Instauration du Droit de Préemption Urbain sur la commune de Baignes-Sainte-Radegonde et délégation de l'exercice de ce droit à la commune

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'instituer le droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U et AU du plan local d'urbanisme, de donner délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la Commune de Baignes-Sainte-Radegonde sur les secteurs définis en précisant que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en mairie de la commune concernée et au siège de la communauté de communes durant un mois et d'une insertion dans deux journaux (article R211-2 du Code de l'urbanisme).

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Institution du permis de démolir sur la commune de Baignes-Sainte-Radegonde

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'instituer le permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire de la commune de Baignes-Sainte-Radegonde.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Obligation de dépôt de déclaration préalable à l'édification d'une clôture suite à l'approbation du PLU de Baignes-Sainte-Radegonde

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble de la commune de Baignes-Sainte-Radegonde, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme, à l'exception des clôtures agricoles et forestières.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Etriac

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire de tirer le bilan de la concertation réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLU d'Etriac, d'approuver le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

Monsieur le Président remercie les élus pour leur travail et leur confiance durant ces 6 années, les Vice-Présidentes et Vice-Présidents, les agents et retrace le travail accompli.

Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 21 heures.

Jacques CHABOT
Président

Maryse BOUCHER-PILARD
Secrétaire de séance